



Règlement du triathlon Brin d'Amour

15 JUIN 2025

INFORMATIONS PRATIQUES

Le triathlon du Brin d'Amour se déroulera le **dimanche 15 juin 2025** à l'**étang de la Vallée à Combreux** (45530). Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et accompagnants (accessibles en dehors des épreuves).

Coordonnées GPS du site : 47°57'32.382" N ; 2°16' 55.351" E

Lien Google Maps : <https://goo.gl/maps/xZoctH72Ma67zThNA>



TRIATHLON DURABLE

N'hésitez-pas à covoiturer notamment avec les différents sites dédiés (www.mobicoop.fr/, covoiturage.fr, ...).

La nature vous accueille, respectez-la ! Jetez vos déchets aux endroits appropriés sinon conservez-les

Pensez à apporter votre bonnet de bain (obligatoire), votre gobelet, vos épingles à nourrice (ou porte-dossard) ... afin de limiter les déchets

EPREUVES

4 épreuves au programme :

- **XS (découverte)** : 400 mètres de natation / 11 km de vélo / 2,5 km de course à pied (ouvert aux personnes d'au moins 12 ans le jour de l'épreuve)
 - o A partir de 7h30 : retrait des dossards
 - o 8h00 : ouverture du parc à vélo
 - o 9h00 : fermeture du parc à vélo
 - o 9h15 : départ
 - o 11h15 : podium

- **S (sprint)** : 750 mètres de natation / 22 km de vélo / 5 km de course à pied (ouvert aux personnes d'au moins 16 ans le jour de l'épreuve)
 - o A partir de 7h30 : retrait des dossards
 - o 8h00 : ouverture du parc à vélo
 - o 10h00 : fermeture du parc à vélo
 - o 10h45 : départ
 - o 13h45 : podium

Barrière horaire appliquée à l'épreuve S :

- Temps max de course = 2h30
- Pas d'engagement sur la seconde boucle de course à pied après 2h10 de course soit à 12h55

- **M (courte distance)** individuel + relais : 1,5 km de natation / 40 km de vélo / 10 km de course à pied (ouvert aux personnes majeures le jour de l'épreuve)
 - o A partir de 12h00 : retrait des dossards
 - o 13h15 : ouverture du parc à vélo
 - o 14h00 : fermeture du parc à vélo
 - o 14h15 : départ
 - o 17h45 : podium

Barrière horaire appliquée à l'épreuve M :

- Temps max de course = 4h00
- Pas d'engagement sur la seconde boucle de course à pied après 3h30 de course soit à 17h45

Défi S + M individuel : vous enchaînez les épreuves S et M dans la journée.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES

L'athlète doit :

- disposer d'une licence FFTRI Compétition valide dans l'année de l'épreuve
- s'il n'est pas licencié FFTRI Compétition 2025, l'athlète doit obligatoirement souscrire un pass compétition lors de son inscription en ligne et fournir un Formulaire d'Info santé (FIS). Le FIS est à télécharger: <https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>

TARIFS

	Jusqu'au 31/03/25	À partir du 01/04/25	Pass compétition ⁽²⁾
XS	15,00 €	17,00 €	2,00 €
S	25,00 €	30,00 €	5,00 €
M	35,00 €	40,00 €	20,00 €
M relais à 2 ⁽¹⁾	44,00 €	52,00 €	4,00 €
M relais à 3 ⁽¹⁾	66,00 €	78,00 €	6,00 €
Défi S + M	52,00 €	57,00 €	20,00 €

⁽¹⁾ Prix pour l'équipe – ⁽²⁾ Pass compétition à prendre individuellement si vous n'avez pas de licence compétition

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font sur le site <https://protiming.fr> jusqu'au vendredi midi précédant la compétition (sous réserve de places disponibles).
- L'épreuve XS est limitée à 200 inscrits
- L'épreuve S est limitée à 200 inscrits
- L'épreuve M (individuel + relais) est limitée à 300 inscrits
- Nous recommandons aux athlètes de souscrire à l'assurance proposée par Protiming s'ils souhaitent être remboursés en cas d'annulation de leur part (blessure, ...)
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- Chaque athlète, dont le dossier sera accepté (cela peut prendre quelques jours), verra son nom et prénom affiché sur la page « inscrits »
- **La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité et**
 - o de la **licence compétition FFTRI de l'année en cours**
 - ou
 - o pour ceux n'ayant pas de licence compétition du **FIS** (Formulaire Info Santé) qui remplace le certificat médical. Le FIS est à télécharger et à remplir ici : <https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>
- Le retrait des dossards sera possible **la veille** de la course à la salle polyvalente de l'île Charlemagne, au parc de Loire, levée de la Chevauchée, 45650 Saint-Jean-le-Blanc (une communication sera réalisée sur les réseaux sociaux pour préciser les horaires de retrait)
- Les inscriptions sur place sont possibles jusqu'à une heure avant le départ, sous réserve de place disponible et de fournir les documents demandés ci-dessus

ATHLÈTE EN SITUATION DE HANDICAP

- Notre triathlon est para accueillant
- Afin que l'organisation puisse mettre en place les mesures adaptées permettant un accueil de qualité, nous vous invitons à envoyer un mail à contact@orleans-triathlon.com en indiquant le handicap et les moyens mis en œuvre (nombre d'accompagnants, matériel, ...) et les besoins d'adaptation

RÈGLEMENT DE COURSE

- **Toutes les épreuves du triathlon du Brin d'Amour sont soumises à la dernière réglementation sportive en vigueur de la Fédération française de triathlon (FFTRI) consultable ici que le participant s'engage à respecter :** <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>
- Toute inscription à au moins une des épreuves implique l'acceptation totale du présent règlement.
- L'organisation se réserve le droit de transformer les épreuves en duathlon si l'épreuve de natation ne peut se faire
- La présence des participants au briefing (¼ heure avant le départ des courses) est **obligatoire** afin d'écouter les différentes consignes (parcours, sécurité, règles, pénalités, respect de la circulation ...)
- Pendant la course, aucune aide extérieure n'est possible sous peine de disqualification immédiate
- Aucune limite de temps ne sera appliquée

Règlement épreuve natation

- L'organisation ne fournissant pas de bonnet de bain pour des raisons d'hygiène et écologiques, les participants **devront apporter leur propre bonnet de bain** (port obligatoire).
- La température de l'eau ne sera donnée par les arbitres que le matin de la compétition.

- L'arbitre principal pourra vous interdire de prendre le départ si vous ne possédez pas de combinaison néoprène et que celle-ci est obligatoire (si la température de l'eau est inférieure à 16°C). Vous ne pourrez pas bénéficier d'un quelconque remboursement.
- La combinaison néoprène sera interdite si la température de l'eau dépasse 24,5°C
- Aucun prêt et aucune location de combinaison ne sont prévus sur place
- Il n'y aura pas de départ différé entre les hommes et les femmes
- Un départ différé pourra être possible pour les para triathlètes qui en font expressément la demande - envoyer un email à contact@orleans-triathlon.com
- Selon la météo ou la température de l'eau (<12°C ou >32°C), l'épreuve de natation pourra être transformée en course à pied (duathlon). L'information sera donnée environ une heure avant le départ

Règlement épreuve vélo

- Toutes les épreuves sont **sans drafting autorisé** (vous devrez respecter la distance minimale de 7m avec la personne qui vous précède sous peine de sanction). Les vélos disposant de prolongateurs sont donc autorisés s'ils respectent la réglementation FFTRI
- Une zone de pénalité est prévue à l'entrée du parc à vélo en cas de non-respect de la réglementation FFTRI (sanction pour aspiration abri avec carton bleu d'une ou deux minutes devant se faire avant d'aller déposer son vélo à son emplacement).
- Sur les formats XS, S et M, les vélos de type route, contre-la-montre, VTT et VTC sont autorisés (sauf vélo avec freinage intégré au pédalier). Tout type d'assistance (électrique par exemple) est interdit.
- Le dossard dans le dos doit être visible et attaché en trois points
- Tout déplacement dans l'aire de transition se fait vélo à la main
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire attachée et ajustée dès lors que l'on manipule le vélo
- Les cintres (guidons) doivent comporter des bouchons aux extrémités pour limiter les blessures
- Il est impératif de **respecter le code de la route** sous peine de sanction
- La prudence doit être de mise car **les routes resteront ouvertes à la circulation**
- Sur certaines portions de route, le dépassement entre concurrents pourra être interdit
- Pas de ravitaillement sur la partie cycliste

Règlement épreuve course à pied

- Le dossard doit être porté devant sur la poitrine ou au niveau de la taille. Il doit être visible et attaché en trois points
- Des zones de propreté seront définies par les organisateurs. Tout athlète abandonnant des déchets hors de ces zones se verra sanctionné selon l'application de la réglementation générale
- Les parcours pédestres empruntent principalement des sentiers en forêt.

Relais

- L'équipier effectue l'une (ou deux) des 3 disciplines
- Les concurrents du relais doivent se transmettre le dispositif de chronométrage (bracelet puce) dans les aires de transition à leur emplacement
- Comme pour le triathlon individuel, les 3 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre lors des différentes transitions jusqu'à l'arrivée

Pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un athlète peut être averti, sanctionné ou mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la fédération française de triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable.

Classements et podium

Tous les classements seront disponibles sur le site du chronométreur <https://www.protiming.fr/> et sur le site de l'organisation <https://www.triathlon-brindamour.xyz/>

Aucun athlète ne pourra prétendre à l'obtention de son prix s'il ou elle est absent.e au podium

Spécificité du défi S+M

Il n'y a pas de cumul de podium pour les athlètes du Défi S+M

Un classement spécifique sera effectué sur le défi S+M en cumulant les temps sur les 2 épreuves.

Perte de la puce de chronométrage

- En cas de perte de la puce de chronométrage, elle sera facturée 15 euros à l'athlète

Responsabilité perte / vol / bris

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel, de même en cas de mauvais état de santé du concurrent ou de mauvais entretien de son matériel. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route

Annulation ou modification de l'événement - Remboursement

- En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisation (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas d'annulation suite à interdiction préfectorale ou décision gouvernementale, décision des autorités publiques (motivées notamment par des raisons de santé publique), les inscriptions seront remboursées, déduction faite des frais de Protiming.

- L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf si l'athlète a souscrit à l'assurance proposée par Protiming)
- Le remboursement des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition causée par la faute de l'organisation
- Vous pouvez **transférer votre inscription** à un autre concurrent en ayant préalablement réalisé le changement (utiliser le formulaire de contact sur le site de Protiming afin de fournir toutes les informations demandées lors de l'inscription vous concernant avec celles du remplaçant)

Droit à l'image

- Droit à l'image : chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses partenaires à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels il pourrait apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions suivantes et plus généralement à la promotion de l'OTC 45.

Réglementation sanitaire

- Chaque participant devra respecter le protocole sanitaire édicté par le gouvernement et devra présenter les justificatifs imposés selon la réglementation sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve

Version : 13022025